



Association Urgence Maisons Fissurées-Sarthe

Programme d'actions 2023

Cette Assemblée Générale va donner le coup d'envoi de la saison 4 de notre association.

Elle se déroule dans un contexte nouveau, celui de la sécheresse exceptionnelle de 2022 qui a pulvérisé tous les records de température.

L'état des maisons déjà fissurées s'est gravement dégradé et la menace de péril est réelle.

De nouvelles maisons, jusque-là épargnées, commencent à se fissurer.

Des mesures urgentes doivent être prises pour la sécurisation des habitations et l'assistance sanitaire et sociale des sinistrés.

Des milliers de familles en France et des centaines en Sarthe sont victimes de la catastrophe naturelle sécheresse.

En Sarthe, le nombre de contacts de sinistrés a dépassé les 200 et nous avons enregistré environ 150 nouvelles adhésions. Ils sont les bienvenus.

Dans les autres départements, les autres collectifs font les mêmes constats.

Les sinistrés des maisons fissurées, ont droit à la même attention que porte le gouvernement aux victimes des autres catastrophes naturelles comme les inondations et les feux de forêts.

C'est l'axe principal de progrès du projet 2023.

Notre collectif poursuivra les autres axes avec plus de vigueur et détermination.

1. Au niveau national :

a. Les actions :

a.i. Réclamer la procédure accélérée de reconnaissance :

La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est trop lente. Les arrêtés de reconnaissance publiés en 2022, ont porté sur des demandes déposées en 2020 et 2021.

L'effet dévastateur de la sécheresse de 2022 exige des décisions rapides pour limiter les risques et les coûts.

L'AUFM-Sarthe réclame, au gouvernement, l'activation de la procédure d'urgence de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2022.

a.ii. Demander l'abrogation de la circulaire du 10 mai 2019 :

Les critères météorologiques de reconnaissance ont été modélisés pour des terrains argileux agricoles, ils ne sont pas adaptés à des terrains bâtis.

L'opacité sur les intervenants, la non transparence sur les données et la lenteur de la procédure sont inacceptables.

L'AUMF-Sarthe réitère sa demande d'abrogation de la circulaire du 10 mai 2019.

a.iii. Demander des modifications structurelles de la loi de 2021 :

La loi adoptée en 2021 consiste à nommer un réfèrent départemental, à mettre en place une commission consultative, à prolonger les délais de déclaration des sinistres, etc... Cette loi ne répond pas aux attentes des sinistrés et n'est pas au niveau qu'exige la situation.

L'AUMF-Sarthe demande que dans la loi soit prises en compte les demandes des sinistrés :

- Que la reconnaissance soit basée sur l'étude de sol G5, seul moyen scientifique pour caractériser l'origine des sinistres et identifier les travaux adaptés pour une réparation pérenne.

Cette étude de sol doit être financée, pour toute déclaration de sinistre, par les compagnies d'assurance et/ou l'état.

- Que le caractère progressif du sinistre RGA soit pris en compte. La période de reconnaissance doit couvrir la période de la première demande de reconnaissance.

Les sinistrés des communes reconnues ne doivent pas être exclus de l'indemnisation si leur commune n'a pas été reconnue l'année de leur première demande.

- Que les services de la protection civile des préfectures se mobilisent pour la sécurisation des habitations et l'assistance sanitaire et sociale des sinistrés.
- Que les maires soient formés sur leurs droits et devoirs vis-à-vis de leurs administrés sinistrés et sur les conséquences de l'évolution de la sécheresse sur les veines argileuses de leur commune.
- Qu'un plan de déploiements d'entreprises agréées en réparation soit mis en place pour répondre au besoin grandissant. Il s'agit de mesures d'adaptation au réchauffement climatique générant de l'activité économique locale.

b. Les moyens :

b.i. Participer activement à la coordination nationale des collectifs des sinistrés :

Les associations de sinistrés viennent de tenir leur première réunion. C'est une première.

Ces collectifs partagent les mêmes analyses et formulent des propositions très proches.

Chaque collectif apporte son expérience et sa force.

L'AUMF-Sarthe s'engage pleinement pour la réussite de cette coordination.

b.ii. Demander des audiences au gouvernement et aux parlementaires :

L'AUMF-Sarthe demande à rencontrer le premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre du logement, le ministre de l'environnement, le ministre des finances et le ministre des affaires sanitaires et sociales.

L'AUMF-Sarthe demande des audiences à l'assemblée nationale et au sénat auprès des commissions concernées.

Ces demandes d'audiences sont reprises, dans le cadre de la coordination nationale.

b.iii. Mobiliser les parlementaires et les élus de la Sarthe :

L'AUMF-Sarthe demande aux élus de la Sarthe, parlementaires, élus départementaux et municipaux de manifester leur soutien pour faire échos auprès du gouvernement, à l'assemblée nationale, au sénat, auprès des associations des maires de France et des maires.

b.iv. Rencontrer les ONG :

L'AUMF-Sarthe prendra des contacts avec des ONG environnementales, des associations de consommateurs et humanitaires, comme la Fondation de l'abbé Pierre, pour donner plus d'impact à notre combat.

Cette collaboration se fera sous la houlette de la coordination nationale.

b.v. Poursuivre le plan de communication :

L'AUMF-Sarthe va améliorer son plan de communication sur les réseaux sociaux et avec les médias nationaux.

2. Au niveau Départemental :

a. Les actions :

a.i. Renouveler la demande d'audience à Monsieur le préfet :

Nous réitérons à Monsieur Le Préfet notre demande d'audition pour :

- La mise en place de la commission de suivi départementale de mettre rapidement, une commission départementale pour l'application des décisions prises le 24 janvier 2020.

Ces décisions concernent :

- La sécurisation des habitations en danger
- L'assistance sanitaire et sociale aux sinistrés
- La réactualisation des relevés du Bureau de Recherches Géologiques et Minières sur les veines argileuses de la Sarthe
- La formation des maires sur la problématique du Retrait Gonflement de l'Argile et de la procédure de reconnaissance.



Association Urgence Maisons Fissurées

- La transparence sur les données météorologiques utilisées pour refuser la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- La transparence sur le nombre de demande de reconnaissance déposée par année et par commune.
- La mise à disposition des sinistrés de liste d'entreprises et d'experts agréés pour permette aux sinistrés de savoir à qui s'adresser.

a.ii. Renouveler nos demandes auprès des maires :

- Pour contester les arrêtés de non reconnaissance par un recours gagnant auprès du tribunal administratif de Nantes.
- Collaborer avec l'Association des Communes Victimes du RGA dans l'intérêt des sinistrés (ACSVRGA)

a.iii. Entamer des échanges avec les compagnies d'assurance :

Pour :

- Indemniser les assurés reconnus, quelle que soit la date de déclaration. Elles doivent prendre en compte la nature progressive de ce type de sinistre.
- Financer une expertise basée sur une étude de sols G5 pour toute déclaration effectuée.

a.iv. Poursuivre et améliorer les combats avec les sinistrés :

- Améliorer l'organisation et faciliter les démarches avec notre avocat pour les recours collectifs des sinistrés contre les arrêtés de non reconnaissance
- Poursuivre les contre expertises avec notre expert d'assurés

b. Les moyens :

b.i. Organiser une convention départementale avec les élus :

L'ensemble des élus ont manifesté leur solidarité avec les sinistrés. L'AUMF-Sarthe, l'association représentative des sinistrés réclame des actions concrètes pour répondre à leurs attentes et favoriser une collaboration avec [l'ACSVRGA](#).

b.ii. Améliorer le déploiement de l'association :

Les sinistrés de chaque commune sont représentés par un.e correspondant.e qui siège au conseil d'administration.

Pour répondre à l'afflux de nouveaux adhérents et permettre la représentation des sinistrés des communes qui n'ont pas encore de correspondant, le bureau désignera des correspondants volontaires.

Les correspondants organiseront des réunions régulières avec la participation du bureau et de leur municipalité.

b.iii. Renforcer le plan de communication :

Continuer le déploiement sur les réseaux sociaux et améliorer les canaux échanges avec les sinistrés.

b.iv. Former les représentants de l'association :

Un séminaire sera organisé pour la formation des membres du bureau et du conseil d'administration. Il portera sur :

- La maîtrise de la circulaire et l'évolution du réchauffement climatique
- Les entreprises qui réalisent les études de sols et les travaux de réparation
- La maîtrise des outils de l'Intranet de l'association.

Le projet 2023 est pragmatique, il a l'ambition de répondre aux exigences de la situation et d'obtenir la victoire.

Sa réalisation dépend de la mobilisation de tous !



Association Urgence Maisons Fissurées